

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE BIEVRES
CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE- BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2015

Le deux mars de l'an deux mille quinze à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre février de l'an deux mille quinze conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PAN CRAZI, Mme BOULER, M. LEFEVRE, M. MILLET, Mme BARBET, M. FOURNIER, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CHATEAU-GILLE à Mme LEGOFF
M. LARNICOL à M. JOLY
M. ATTAFF à Mme FOUCAULT
Mme SCHEIDECKER à M. DOSSMANN
M. YAHIEL à M. FOURNIER

ABSENTE

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur les comptes-rendus des séances du Conseil municipal du 29 septembre 2014, 3 novembre 2014 et 27 novembre 2014. Le premier compte-rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve des observations émises par M. PEPERS. Les deuxième et troisième comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité sous réserve des observations de M. GRISSOLANGE.

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

DECIDE

- de créer un poste d'infirmier territorial en soins généraux,

APPROUVE

- la convention d'habilitation dans le cadre du partenariat Certificats d'Economie d'Energie (CEE) SIGEIF-SIPPEREC et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention par 31 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),

EMET

- un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sous réserve que le gouvernement prenne en compte les besoins de financement de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de la Bièvre et permette à nouveau, par ses dotations aux collectivités territoriales, de financer ces programmes par 29 voix pour et 3 abstentions (M. FOURNIER, M. HULIN et M. YAHIEL),

APPORTE

- son soutien à la candidature de Terre et Cité au programme LEADER pour la programmation 2014-2020, sous l'autorité de gestion de la Région Ile-de-France et approuve la constitution d'un Groupe d'Action Locale (GAL) à l'échelle du Plateau de Saclay et de ses vallées, délimité par le périmètre de l'Association Terre et Cité, Monsieur le Maire étant autorisé à signer toutes pièces administratives nécessaires à l'application de la présente décision,

APPROUVE

- l'exonération de la redevance d'occupation du sol concernant les échafaudages et les bennes à gravats pour les organismes bailleurs sociaux, sous réserve du respect des principes et règles fixés par la commune,
- les nouveaux montants du plancher et du plafond des ressources, pour l'année 2015, applicables au calcul de la participation financière des familles pour l'accueil des jeunes enfants, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,

PREND ACTE

- du rapport annuel des marchés publics conclus en 2014, en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics,

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°26 Contrat d'entretien et de location de batterie entre la commune et la société DIAC LOCATION pour un véhicule électrique pour un montant mensuel de 117,09 euros,
- N°27 Déclaration sans suite de la consultation relative au service de nettoyage du linge de la Ville de Verrières-le-Buisson,

- N°28 Contrat de prestation avec Pierre GILLES, conférencier, pour animer deux conférences les jeudis 12 mars et 4 juin à l'Orangerie-Espace Tourlière dans le cadre de la saison artistique 2014/2015 pour un montant de 600 €,
- N°29 Contrat de prestation avec Pierre GILLES, commissaire d'exposition pour la conception et la mise en place de 4 expositions à l'Orangerie-Espace Tourlière dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015 pour un montant de 1 200 €,
- N°30 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Mille et un chemins pour l'intervention de la conteuse Mme ROBERT, le mercredi 11 février 2015 à 17h à la médiathèque André Malraux à Verrières-le-Buisson pour un spectacle de conte « Berribon, Berribelle » pour un montant de 450 €,
- N°31 Convention de formation entre la ville de Verrières-le-Buisson et Images en bibliothèques pour faire participer un agent à la formation du 20 et 21 avril 2015, organisée par Images en bibliothèques sise 21 rue Curial 75019 PARIS pour un montant de 180 €,
- N°32 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation avec la Compagnie Sycomore pour l'intervention de la conteuse Isabelle CARDON, le mercredi 11 mars 2015 à 17h00 à la médiathèque André Malraux à Verrières-le-Buisson pour un spectacle de conte « Chapristi mon œuf » pour un montant de 640 euros TTC,
- N° 33 Signature du contrat de prestation de médiation culturelle avec Christophe ROULEAUD, artiste, pour ses interventions à l'Orangerie-Espace Tourlière, dans le cadre du cycle des expositions d'art contemporain de la saison culturelle 2014/2015 pour un montant de 50 euros pour chaque médiation,
- N°34 Convention entre la commune et Zoom Association pour un stage de théâtre durant les périodes de vacances scolaires de février 2015 au tarif de 270 euros,
- N°35 Signature d'un contrat de prestation avec M. MARTINEAU, musicien, pour une prestation jam session le jeudi 12 février 2015 à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,
- N°36 Convention entre la commune et la Ferme Tiligolo pour un spectacle au centre de Loisirs le Vert Buisson le mercredi 24 juin à 14h45 pour un montant de 565 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

**Le Maire,
Conseiller général,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.